

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le vingt-cinq janvier,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Chay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier

**N° 06/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 17 janvier 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 février 2018,

**Objet de la délibération :**

**Dérogation au repos dominical : liste des dimanches autorisés pour 2018 à Arc et Senans**

**Nombre de membres**

- En exercice : 97
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 11
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 12
- Votants : 79

**Résultat du vote**

- Pour : 72
- Contre : 2
- Abstention : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-06-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Mme Muller Valérie à Mme Beaune Catherine, M. Bole Léon à M. Prost Jean-Paul, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Demesmay Maurice, Mme Breuillot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Lievremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Longeot Jean-François à Mme Magneron Monique, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Fietier Danièle & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Chopard Félix, Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald & Danguy Alain,  
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Petetin Yves, Simon Gilles & Quété Gérard
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Bardey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code du Travail et notamment les articles L 3132-26 et suivants et R 3132-21,
- Vu la saisine du maire d'Arc et Senans pour émettre un avis sur la demande de l'association des commerçants pour une ouverture des commerces sur Arc et Senans les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, (Mme Bordy Cécile et M. Bourquin Michel) et 5 abstentions, (Mmes Guillame Isabelle et Van de Woestyne Nathalie, Ms. Mamet Gérard, Edme Philippe et Juste Hubert) :

- ⇒ Décide de donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2018 aux commerces d'Arc et Senans les 23 et 30 décembre,
- ⇒ Mandate le Président pour informer le maire d'Arc et Senans.

Fait et délibéré en séance, le 25.01.18

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

